Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1235

Artikel: La fin ne justifie pas tous les moyens
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015692

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

23 novembre 1995 – nº 1235
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

La fin ne justifie pas tous les moyens

Dans l'arsenal des dangers menaçant la sécurité du pays, le crime organisé a pris la relève de l'extrémisme de gauche. Prenons garde pourtant que ce nouveau champ d'intervention ne conduise la police fédérale aux mêmes dérives qu'à l'époque de la guerre froide.

L'affaire des fiches a révélé le dilettantisme et la partialité d'une police fédérale aveuglée par l'esprit de la guerre froide. A la suite du rapport de la commission d'enquête parlementaire, les autorités ont promis une réorganisation des services et des contrôles ainsi qu'édicté des directives propres à empêcher de nouvelles errances.

Mais très vite la police fédérale, qui dépend encore du Ministère public de la Confédération – le procureur helvétique – relève la tête et lutte pour préserver, voire étendre son territoire, contre les prétentions de son concurrent, l'Office fédéral de la police, qui s'occupe notamment des affaires de drogue. On perçoit très clairement les traces de cette lutte d'influence dans le projet de loi sur la sécurité intérieure, actuellement débattu par les Chambres. Une lutte d'influence qui, jusqu'il y a peu, tournait en faveur du procureur de la Confédération, Madame Del Ponte et de sa police.

Les points marqués par le Ministère public se traduisent, dans le projet du Conseil fédéral, par une extension du champ d'intervention classique en matière de sécurité de l'Etat. Traditionnellement incombent à la police fédérale – qu'on nomme parfois police politique et qui dispose également d'effectifs au sein des polices cantonales – la lutte contre l'espionnage, le terrorisme et l'extrémisme violent. Des missions qui impliquent une action préventive, de recherche et de traitement d'informations avant même que soient constatés des faits délictueux. A ces missions, le Conseil fédéral veut ajouter la lutte contre le crime organisé et la criminalité économique, des phénomènes aujourd'hui perçus comme menaçants – mafias de toutes origines – mais dont la définition reste extrêmement floue. Avec cette nouvelle mission, la police fédérale devrait se refaire une vertu, puisqu'elle s'attaquera maintenant à un adversaire unanimement reconnu et craint.

Mais, dans le même temps, le Conseil fédéral, craignant sans doute une réaction populaire négative en cas de référendum, prive la police des moyens classiques d'investigation en matière préventive (écoutes téléphoniques, pose de micros...) dans le cadre de sa nouvelle mission. Une lacune que le Conseil des Etats s'empresse de combler au nom d'une logique qui se défend: qui veut la fin, préventive, doit accepter les moyens.

La commission du Conseil national, à la quasi unanimité, vient de choisir une autre logique, plus convaincante que celle du gouvernement. La lutte contre le crime organisé, dit-elle, ne relève pas de la sécurité de l'Etat, elle n'est donc pas de la compétence de la police fédérale. Cette nouvelle forme de délinquance doit être combattue par le biais de la justice pénale selon les formes prévues à cet effet: ouverture d'une enquête, éventuellement inculpation et jugement. Le pénaliste bâlois Mark Pieth, spécialiste reconnu de la criminalité économique organisée, partage ce point de vue: dans ce domaine, c'est aux autorités pénales fédérales et cantonales compétentes d'agir et non à une police libre de tout contrôle judiciaire. Si le droit pénal se révèle insuffisant, il faut le compléter et non introduire subrepticement une compétence fédérale via la loi sur la sécurité intérieure. «La multiplication des services secrets et des polices est non seulement inefficace. C'est la meilleure manière de préparer une nouvelle affaire des fiches».

Le crime organisé, de par les moyens financiers et techniques dont il dispose, de par son champ d'action international également, constitue un défi aux droits fondamentaux. Comment garantir le respect de ces droits sans pour autant favoriser les agissements des organisations criminelles au point qu'ils pourraient mettre en danger les institutions démocratiques? Dans ce domaine, la conjugaison de la protec-

●●●

PRESSE

Salissures

(*jd*) On connaît les méthodes de *Blick*. Le premier quotidien du pays excelle à attiser les passions, en accusant plutôt qu'en expliquant, en créant l'événement plutôt que de le rapporter, en offrant régulièrement à ses lecteurs une tête de Turc pour la grande noce à Thomas politico-médiatique dont il s'est fait le maître d'œuvre. La force de son impact sur l'opinion gonfle la tête de ses responsables qui, du coup, se croient investis d'une mission qui les autorise à mener campagne contre tel responsable politique, sportif ou médiatique. Otto Stich a subi cette alternance de flatteries et de menaces destinées à le mettre sous influence. Il y a résisté d'emblée, se condamnant alors à un dénigrement systématique de la part du «torchon» des bords de la Limmat.

Aujourd'hui, c'est Moritz Leuenberger qui est dans le collimateur. Pour avoir osé proposer au Conseil fédéral, qui l'a suivi, la nomination d'une socialiste, professeure de droit à l'Université de Neuchâtel, à la tête de l'autorité indépendante de plainte de la SSR, le voilà accusé d'inaugurer une politique de placement des petits copains et copines de parti.

Qu'on ne s'y trompe pas. *Blick* se fiche éperdument des compétences et de la couleur politique des membres de cette autorité; en prenant à partie le nouveau conseiller fédéral, en ameutant le public à propos d'une affaire montée de toutes pièces, le journal ne cherche qu'à mettre le magistrat sous pression. Puis il lui proposera un armistice, voire une attitude bienveillante, histoire de montrer qui est influent dans ce pays, mais aussi en échange d'informations privilégiées. Du «terrorisme» médiatique à l'état pur.

Sur le fond. Ursula Nordmann-Zimmermann, présidente désignée, est actuellement vice-présidente de l'autorité indépendante de plainte à laquelle elle appartient depuis plus de dix ans. Rien dans cette promotion qui traduit un coup de force ou un complot, encore moins du favoritisme partisan. Les trois prédécesseurs de la nouvelle présidente étaient tous membres ou proches du parti radical et de l'UDC. Personne, pas même *Blick*, n'avaient trouvé là matière à scandale.

PS: La *Neue Zürcher Zeitung*, réputée pour sa distinction et sa retenue, n'a pas hésité, dans cette affaire, à tremper le bout de ses doigts dans la boue. Son rédacteur Max Frenkel, qui aime à jouer le rôle de conscience morale du pays, est descendu de son piédestal pour fustiger l'éviction de la candidate «naturelle», une radicale. Petite cuisine, cher Max, et dépit mesquin. ■

●●●

SUITE DE L'ÉDITO

tion des droits fondamentaux et de l'efficacité de la lutte contre la délinquance est délicate. Trop d'attachement formel aux principes du droit peut relever de la naïveté, mais trop d'attention à l'efficacité risque de promouvoir un Etat policier.

La Suisse dispose d'une marge de manœuvre suffisante qui doit lui permettre d'éviter d'ouvrir trop largement le champ d'action de la police préventive. D'abord unifier la procédure pénale en matière de crime organisé; dans ce domaine, les spécificités cantonales ne sont plus pertinentes. Ensuite, doter de moyens suffisants le nouvel office central de lutte contre le crime organisé. Enfin, consentir à la justice le personnel compétent pour mener à bien les procédures dans des délais raisonnables, ce que revendiquent depuis longtemps les magistrats du front. JD

REPÈRES

Le rapport du DFJP publié dans le cadre de la réorganisation de la protection de l'Etat se veut «l'expression de la nouvelle transparence» dans ce domaine, dit Arnold Koller dans sa préface. Ce rapport, présenté comme uniquement technique, recense les menaces enregistrées contre la sécurité de l'Etat au cours des années 93 et 94.

HOMMAGE

Margherita Zœbeli à l'honneur

(*cfp*) Qui connaît cette compatriote octogénaire qui vient de recevoir à Bellinzone le prix de la Fondation Dr. J. E. Brandenberger? Peut-être quelques vieux donateurs de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), quelques anciennes monitrices des colonies de vacances de l'OSEO pour petits Romands et Tessinois ou encore quelques-uns de ces enfants qui ont eu la chance de reprendre des forces à Rimini, au «Centro Educativo Italo-Svizzero».

En 1945, après la fin des hostilités, l'OSEO est immédiatement intervenue aussi en Italie. Le Genevois Lucien Tronchet participait à ces actions. A Rimini, qui avait beaucoup souffert, un jardin d'enfants fut ouvert dans des baraques provenant des stocks de l'armée suisse. La pédagogue Margherita Zoebeli, ancienne militante des Jeunesses socialistes, se consacra à l'animation de ce centre et le développa tout en y introduisant des méthodes nouvelles d'éducation, largement popularisées depuis lors. L'intégration d'enfants handicapés constituait une des idées de notre compatriote, qui a fortement influencé la réforme scolaire dans la ville de Rimini et peut-être même en Italie. C'est pourquoi elle a reçu la bourgeoisie d'honneur de cette ville.

Pour occuper le personnel pendant les vacances, qui duraient trois mois, elle mettait le centre à la disposition de colonies de vacances, dont celles de l'OSEO.

Il est heureux que l'on honore de telles pionnières pendant qu'elles vivent encore. ■